VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains Eligibles Pour Bâtir.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan. Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 mars 1909, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans la Succession de André Cuisint, No 88,062, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans désignés sur un plan particulier, dressé par L. J. Pilié, voyer, le 5 août 1836, par les Nos 1, 2, 3 et 4, dans l'ilet 1385 [autrefois l'ilet No 184 du faubourg Franklin], borné par les rues Franklin, Painters, Magistrate [maintenant Dergenois] et Law et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Le lot No 1 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur et façade à la rue Law de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes; lots Nos 2, 3 et 4 chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Dans une section qui s'améliore.

Acquis par André Cuisint par achat de Théodule Drouet d'après un acte pardevant G. Le Gardeur, notaire, daté du 12 août 1836, enregistré dans le livre des transferts 19, folio 644.

Conditions—Comptant. L'acquéreur payant les taxes de 1909, 20 pour cent comptant au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. Boyd Grinage aux frais des acquéreurs.

Favrot & Friedrichs, avocats.
7 mars—7 14 21 28—avril 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT

En une Résidence Double en bois à deux étages,

Nos 2005 et 2007 rue Nord Rempart.

Succession de Mme Madeline Pons, Veuve de Pedro Pons.

No 84,507—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI le 25 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 18 février 1909 par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence double en bois à deux étages bien construite, Nos 2005 et 2007 rue N. Rempart, contenant six chambres de chaque côté, le terrain est décrit comme un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Rempart, Touro, St-Claude et Français, mesurant, en mesure française, 30 pieds de face sur 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes en mesure américaine à la rue Nord Rempart sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur, en mesure américaine, entre lignes parallèles.

Aussi une portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet ci-dessus décrit, mesurant onze pouces et demie (11½) de face à la rue Nord Rempart, sur une profondeur de 93 pieds, 8 pouces, entre lignes parallèles, contigu à la propriété ci-dessus décrite et sur le côté sud de celle-là.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Arthur H. Brown, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 fév—21 28—mars 7 14 21 25

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété Commerciale et Résidence de Choix dans le Premier District.

Calcedonio Mazzola vs J. Spaltmann et al.

No 87,863—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 826 rue Commune — MARDI, le 9 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte, daté du 27 janvier 1909 et signé en Cour ouverte le 2me jour de février 1909, par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières désirables et améliorations qui s'y trouvent comme suit décrites, etc.:

Trois lots de terre situés dans la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Sud Rempart, (autrefois Mobile Landing) Julia, Dryades, (autrefois Phillipa) et l'avenue Howard, (autrefois Promenade Tritou). Lesdits lots étant désignés comme lots, trois, quatre et cinq sur un plan de George G. Dunbar, voyer, daté du 15 juin 1845, lequel plan est attaché à un acte pardevant C. V. Foulon, notaire, daté du 30 mars 1848, d'après lequel plan les lots sont contigus. Le lot No 3 formant le coin des rues Sud Rempart et Julie, mesurant dix-neuf (19) pieds huit pouces et une demie de face à la rue Julie de (80) huit pieds, avec une largeur dans le fond et façade sur l'allée commune de trente (30) pieds dix pouces et une ligne. Le lot No 4 faisant face à la rue Sud Rempart et mesurant dix-neuf [19] pieds six pouces et trois huitièmes de ligne et ayant une largeur et façade sur l'allée en commun dans le fond de vingt-six [26] pieds neuf [9] pouces et huit [8] lignes, ledit lot est contigu au lot No 3. Le lot No 5 est contigu au lot No 4 et a une façade à la rue Sud Rempart de dix-neuf [19] pieds onze [11] pouces et six huitièmes de ligne et une profondeur sur la ligne de côté le plus près de l'avenue Howard de quatre vingt dix (90) pieds, et d'une largeur dans le fond et façade sur l'allée commune de vingt sept [27] pieds, huit pouces. Tous les droits et privilèges sur l'allée commune appartiennent à ces trois lots. Nos 800, 802, 804, Sud Rempart, coin de la rue Julie. Les améliorations comprenant une grande bâtisse en briques à trois étages, divisée en 3 magasins, faisant face à la rue Sud Rempart. Au premier étage, vestibules et chambres à coucher, dans la cour, citernes, etc. Une bon encoignure de commerce.

Conditions—Une moitié 1/2 comptant et la balance en un an, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et faire un dépôt de 10 0/0 pour lier la vente. L'acquéreur ne devant pas recevoir les loyers avant que l'acte de vente ne soit passé.

L'acte de vente pardevant Carl C. Friedrichs, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Frank E. Rainold, avocat.
7 fév—7 14 21 28 mars 2 7 8 9

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boîte 112. Nouvelle Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGES DOUBLES DESIRABLES.
LE JOLI COTTAGE DOUBLE,
2624 et 2626 rue N. Rempart, entre l'avenue Lafayette et la rue Port.
LE BON COTTAGE DOUBLE,
3112 et 3114 rue Royale, entre les rues Louisa et Clouet.

Succession de Mme Mary Dahoney, veuve de Michael Connors.

No 88,878—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 8 avril 1909,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 mars 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 16 dans l'ilet borné par les rues Nord Rempart, Port, Enghein et Bourgogne, mesurant 29 pieds de face à la rue Nord Rempart sur 100 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage double désigné par les Nos 2624 et 2626 rue Nord Rempart, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 4, dans l'ilet borné par les rues Royale, Clouet, Chartres et Louisa, et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos 3112 et 3114 rue Royale et comprennent un cottage double contenant 3 chambres, etc., de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a en billets du vendeur payable en 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date, et garantie par toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Charles A. Butler, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 mars—7 14 21 28—avril 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON

Consistant en Meubles de Salon, Salle à Manger, Chambres à Coucher, Ornements, Stores, Ustensiles de Cuisine, etc.

Succession de Mme Mary Dahoney, veuve de Michael Connors.

No 88,878—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, 18 mars 1909, à 11 heures a. m., sur les lieux No 2626 Nord Rempart, entre l'avenue Lafayette et la rue Port, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 mars 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susd te Cour, Division D, dans l'affaire c.-dessus intitulée:

Un lot de meubles de maison, portraits, ornements, etc., tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.
7 mars—7 14 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE

La Résidence en bois a deux étages,

333 RUE MAGNOLIA.

Entre la rue Gravier et l'avenue Tulane.

~~Aussi un lot~~ d'effets mobiliers.

Succession de Mme M. McCulloch.

No 88,3o6—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur —Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 23 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 10 février 1909, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 333, rue Magnolia, et comprenant une résidence simple à deux étages, en bois, contenant 8 chambres, citerne, hangar, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, S. Claiborne, Gravier et l'avenue Tulane, désigné comme lot A sur un devis par C. U. Lewis, député voyer de ville, le 18 juin 1898, annexé à un acte de partage entre Margaret McCormick et Mme Elizabeth Dermody, passé pardevant J. C. Henriques, notaire, le 24 juin 1898, d'après lequel devis ledit lot mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Magnolia sur 26 pieds 6 lignes de largeur dans le fond, et d'une profondeur de 82 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Gravier, et 77 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne de côté le plus près de l'avenue Tulane.

A la même heure et au même endroit, un lot d'effets mobiliers, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions pour les meubles — Comptant.

Pour la propriété Foncière — Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que ledit billet serait mis entre les mains de l'avocat pour collection; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et l'assurance devant être payée au porteur du billet hypothécaire, comme l'intérêt doit être, et l'acquéreur devant payer en sus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dûes et exigibles pour l'année 1909, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 fév—20 21 28—mars 7 14 21 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Réclamations. Comptes Courants.

John H. Fisher vs Consumer's Oil and Refining Co., Lt'd.

No 85,330—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 16 mars 1909,

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 mars 1909 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de réclamations et comptes courants, le tout d'après une liste enregistrée dans l'affaire ci dessus intitulée [une copie du même avec l'encanteur]

Conditions—COMPTANT.

E. V. Parham, avocat des receveurs.
5 mars—5 7 14 16

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN TERRAIN.

Rue Dumaine, entre les rues Rendon et Lopez.

Mme Alphonsine Bachemin, épouse de Anthony Randazzo, vs Anthony Randazzo.

Cour Civile de District — Division A — No 88,065.

PAR FREED & CLESI—N. J. Clesi, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Div. A, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 17 février 1909, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, le MERCREDI, 31 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 431, borné par les rues Lopez, Rendon, Dumaine et Ste-Anne, désigné par le No treize sur un devis fait par George De Armas, voyer, daté du 19 novembre 1900, annexé à un acte passé pardevant Robert Legier, notaire, le 16 avril 1900 et d'après lequel devis ledit lot treize mesure trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur.

Acquis par Anthony Randazzo de John H. Schiebert, par acte pardevant Ethelred M. Stafford, notaire, en cette ville le 17 février 1908, enregistré dans le livre des transferts 214, folio 483.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Chas I. Denechaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FREED & CLESI, Propriétés Foncières et Encanteurs, 838 rue Gravier.

C. I. Denechaud & W. J. Waguespack, avocats.
2 mars—2 7 14 21 28 31

VENTES A L'ENCAN

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Vve Pierre Foch.

No 85,331—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

En vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable John St Paul, juge de la Division C, Cour Civile de District, rendu le 5 février 1909 et signé le 11 février 1909, dans la succession ci-dessus numérotée et intitulée, ordonnant la vente de la propriété ci après décrite et adressé à Will. J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'encan, JEUDI, le 18 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières,

Terrain vacant et propriété améliorée de valeur dans le Troisième District. Magasin et résidence, coin des rues Dauphine et avenue St Maurice. Cottage double sur l'avenue St Maurice entre les rues Dauphine et Bourgogne. Cottage simple, rue Dauphine, entre l'avenue St Maurice et la rue Tricou, Petit cottage, rue Bourgogne, entre l'avenue St Maurice et la rue Tricou, Résidence, coin des rues Bourgogne et Tricou, Résidence, coin de l'avenue Caffin et la rue Bourgogne.

Cottage double rue Dauphine, entre l'avenue Caffin et la rue Lemanche.

Cottage simple coin des rues Dauphine et Lemanche.

Et Quatre-vingt-deux Terrains de choix vacants, à paiements et conditions faciles.

JEUDI, le 18 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

1° Un certain ilet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, étant l'ilet No 222, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, l'avenue Caffin et la rue Lemanche ou Jourdan, composé de vingt terrains, désignés comme lots A, B, C et lot quatre à vingt inclusivement. Les lots A, B et C sont contigus et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot A formant le coin de la rue Dauphine et de l'avenue Caffin et mesurant 32 pieds 9 pouces de face à la rue Dauphine sur 128 pieds 5 pouces de profondeur et façade à l'avenue Caffin, et entre lignes parallèles. Le lot B mesurant 39 pieds 3 pouces de face à la rue Dauphine, sur 128 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot C mesurant 33 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 128 pieds 5 pouces entre lignes parallèles. Les lots 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 35 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 128 pieds, 5 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant le coin des rues Dauphine et Le Manche. Les lots 9 à 13 inclusivement sont contigus, et mesurant chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Le Manche ou Jaudon sur une profondeur de 140 pieds 6 pouces entre lignes parallèles; lot No 14 est contigu au lot No 13 et forme l'encoignure des rues Le Manche et Bourgogne et mesure 33 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Le Manche sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de 140 pieds 6 pouces: lot No 15 forme l'encoignure de la rue Bourgogne et de l'avenue Caffin et mesure 33 pieds 10 pouces 4 lignes de face à l'avenue Caffin sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de 140 pieds 6 pouces; lots Nos 16 à 20, inclusivement, sont contigus chacun et mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à l'avenue Caffin sur une profondeur de 140 pieds 6 pouces entre lignes parallèles. Le tout d'après un devis fait par Geo. de Armas, voyer, daté 15 janvier 1909. Etant la propriété premièrement décrite dans l'inventaire.

2° Un certain ilet de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Rempart, Bourgogne, Le Manche ou Jaudon et l'avenue Caffin, désigné par le No 311, contenant vingt-trois terrains, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, et les Nos cinq, six, quinze et seize; les lots A, B, C et D mesurant chacun 31 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bourgogne sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 96 pieds 10 pouces et 3 lignes; le lot A formant le coin de la rue Bourgogne et de l'avenue Caffin; le lot E est contigu au lot D et mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur entre lignes parallèles de 128 pieds 4 pouces et 3 lignes. Les lots F, G, H, I, sont contigus et mesurant chacun 31 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur entre lignes parallèles de 128 pieds 4 pouces et 3 lignes; le lot I formant le coin des rues Bourgogne et LeManche ou Jaudon; les lots 15 et 16 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Le Manche sur une profondeur entre lignes parallèles de 140 pieds 6 pouces, le lot No 16 est contigu aux lots F, G, H et I; et partie du lot E dans le fond; les lots K, L, et M mesurant chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Le Manche, sur une profondeur de 125 pieds 4 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles; le lot K est contigu au lot No 15, le lot N est contigu au lot M, et forme le coin des rues Le Manche et Rempart et mesure 33 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Le Manche, sur 125 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur et façade à la rue Rempart; le lot O mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Rempart, sur une profondeur de 128 pieds 4 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles; le lot P forme le coin de l'avenue Caffin et de la rue Rempart et mesure 33 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Caffin sur une profondeur et façade à la rue Rempart de 125 pieds 4 pouces et 4 lignes; les lots Q, R et S mesurant chacun 31 pieds 6 pouces de face à l'Ave Caffin sur 125 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les dits sont contigus; le lot Q, est contigu au lot P et le lot S est contigu au lot No 6; les lots Nos 5 et 6 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à l'avenue Caffin, sur une profondeur de 140 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, le lot No 5 est contigu au lot T; et le lot T mesurant 31 pieds 6 pouces de face à l'avenue Caffin, sur 125 pieds, 4 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ledit lot est contigu dans le fond des lots A, B, C et D. Le tout d'après un devis ci-dessus mentionné de Geo. de Armas, voyer, daté du 15 janvier 1909. Etant la même propriété deuxièmement et troisièmement décrite en l'inventaire.

3° Un certain ilet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 318, borné par les rues Tricou, Delery, Rempart et Bourgogne. Ledit ilet est composé de vingt-deux lots de terre désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V et mesure comme suit, à savoir: lots A à H, inclusivement sont contigus et mesurent chacun 33 pieds 7 pouces de faces à la rue Bourgogne sur une profondeur entre lignes parallèles de 134 pieds 1 pouces et 7 lignes, le lot A formant l'encoignure des rues Bourgogne et Tricou; le lot H formant le coin des rues Bourgogne et Delery; les lots I et J sont contigus et mesurant chacun 29 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Delery sur une profondeur de 134 pieds 4 pouces entre lignes parallèles; les lots K, L et M sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Delery sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 104 pieds 4 pouces; le lot N formant le coin des rues Delery et Rempart et mesure 29 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Delery sur une profondeur et façade à la rue Rempart de 104 pieds 4 pouces; les lots O et P sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 119 pieds 2 pouces et 5 lignes; les lots Q, R S et T sont contigus et mesurent comme suit: le lot Q mesurant 29 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Tricou, sur une profondeur de 104 pieds 4 pouces, et façade à la rue Rempart, formant le coin des deux dites rues; les lots R, S et T, mesurant chacun 29 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Tricou, sur une profondeur de 104 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles; les lots U et V sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Tricou par une profondeur entre lignes parallèles de 134 pieds 4 pouces. Le tout d'après un devis fait par Geo. de Armas, voyer, daté du 15 janvier 1909. Etant la propriété quatrièmement décrite en l'inventaire.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 317 borné par les rues Bourgogne, Hancock, Tricou et Rempart, désignés par les No Deux et Trois sur un devis de Geo. de Armas, voyer, daté du 15 janvier 1909, contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 156 pieds 5 pouces 7 lignes. Etant une partie de la propriété cinquièmement et dixièmement décrites dans l'inventaire.

5° Un certain ilet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme ilet No 216 et borné par les rues Dauphine, Tricou, Bourgogne et St-Maurice, autrefois rue Hancock. Ledit ilet est composé de vingt-et-un terrains ou portions de terre désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N et par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13 et 14 et mesurent comme suit, à savoir: La portion A formant le coin des rues Dauphine et St-Maurice, autrefois rue Hancock, et mesure 104' 4" de face à la rue Dauphine sur une profondeur et façade à la rue St-Maurice de 103 pieds 9 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. la portion B est contigue dans le fond à la portion A et mesure 60 pieds 7 pouces de face à la rue St Maurice, 164 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur à la ligne de côté vers la rue Bourgogne, de là sur une ligne parallèle à la rue St Maurice et courant vers la rue Dauphine une distance de 50 pieds 7 pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et vers l'avenue St Maurice une distance de 60 pieds, de là sur une ligne vers la rue Dauphine et parallèle à l'avenue St Maurice, une distance de 10 pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Dauphine, une distance de 104 pieds, 4 pouces où elle rejoint l'avenue St Maurice; les lots C, D, E, F et G se joignent et mesurent chacun 29 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue St Maurice sur une profondeur de 104 pieds 4 pouces entre lignes parallèles; lot G formant le coin des rues St Maurice et Bourgogne; les lots H et I se joignent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles; les lots 6, 7, 8, 9, 10 et 11 se joignent et mesurent chacun 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Tricou, sur une profondeur de 104 pieds 4 pouces entre lignes parallèles le lot No 11 formant le coin des rues Tricou et Bourgogne; le lot K joint le lot No 6 et mesure 28 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Tricou sur une profondeur de 104 pieds 4 pouces entre lignes parallèles; lot L forme le coin des rues Dauphine et Tricou et mesure 34 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 113 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur et façade sur la rue Tricou; formant le coin desdites deux rues; lots M et N se joignent et mesurent chacun 34 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 113 pieds 9 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles; les lots 13 et 14 se joignent et mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 113 pieds 9 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles; le lot No 13 joint le lot N et le lot 14 joint le lot A et une partie du lot B. Le tout suivant un plan de Geo. de Armas, voyer, daté du 15 janvier 1909 Etant la propriété sixièmement, septièmement, huitièmement et neuvièmement décrite dans l'inventaire

6° Quatre certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient ou en dépend, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Tricou, Hancock (maintenant St-Maurice) et Remparts, désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7 sur un plan de Geo. de Armas, voyer, daté du 15 janvier 1909, et mesurant suivant ledit plan, chacun 28 pieds, 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Tricou sur une profondeur de 104 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles. Etant une partie de la propriété cinquièmement et dixièmement décrite dans l'inventaire,

7° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 215, borné par les rues Bourgogne, Tricou, Dauphine et Delery, désigné par le No 11 et mesurant 44 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à rue Tricou sur une profondeur et une façade sur la rue Bourgogne, de 112 pieds, entre lignes parallèles, formant le coin des dites deux rues. Le tout suivant le plan susmentionné par Geo. de Armas, voyer, daté du 15 janvier 1909. Etant la propriété onzièmement décrite dans l'inventaire,

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en des termes de crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication, garanti par hypothèque avec réserve et lien de vendeur; lesdites hypothèques devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, y compris la stipulation de dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas que lesdites notes ne soient pas promptement payées à maturité; les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'au moment où l'acte de vente sera passé pardevant notaire; tous les certificats de vente aux frais de l'acquéreur.

Toutes les ventes devant finalement être certifiées par acte de vente authentique devant être passée devant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de dix pour cent du montant du prix d'achat devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les acquéreurs devront assumer les taxes de 1909.

Ladite propriété à vendre en lots simples, excepté dans le cas où le genre d'améliorations exigerait l'offre de deux lots en plus somme tout.

WILL J. MORGAN, Encanteur,
331 rue Carondelet.

Walter L. Gleason, avocat.
14 fév—14 21 28—mars 7 14 18

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide Cottage Simple

Connu comme No 4011 rue S. Rempart

Ilet Rues Général Taylor et Marengo.

Dans l'Affaire de la Succession de Mme Elmire Smith.

No 88,565—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 340 rue Carondelet—JEUDI, le 1er avril 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 25 février 1909, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, etc., situé dans le Sixième District, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Saratoga, Général Taylor et Marengo, désigné par le No 28, plan de S. G. Del Isle, voyer, le 5 mai 1893 annexé à un acte pardevant E. Commagère, ancien notaire le 28 juin 1893, et mesurant 30 pieds 10 pouces à la rue S. Rempart, 27 pieds 8 pouces et deux lignes dans le fond, sur 152 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 27, et 150 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 29, moins 5 pieds 7 pouces sur la ligne du fond dudit lot et venant à un point à la rue S. Rempart sur la ligne divisant ledit lot du lot No 29 d'après une vente faite par acte pardevant C. A. Butler, notaire, le 28 mars 1904.

Les améliorations sont connues comme No 4011 rue S. Rempart et consistent en un cottage simple contenant galerie sur le devant et sur le côté, cinq chambres, bâtisses dans le fond.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909 et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Lautenschlaeger, notaire, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, avec Cicero Ramsey, encanteur.

Joe Lautenschlaeger, avocat.
28 fév—28—mars 7 14 21 28—av 1

AVIS AUX CREANCIERS

In D'Echaux and McKewen Lumber Co. Ltd., demandant un receveur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 80,623 — Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le 6ème compte provisoire présenté par la Teutonia Bank and Trust Company et Frederick Quervns Jr, receveurs en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Benjamin Ory et Dart et Kernan, avocats.
27 fév—mars 3 8

Interdiction de Mary Stenson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,907—Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte annuel présenté par la Teutonia Bank and Trust Co., curateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— J. J. Prowell, avocat.
26 fév—mars 2 7

Dans l'affaire de C. Doyle and Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 85,916—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2me compte provisoire présenté par George M. Hodgson et Louis E. Meyers, receveurs dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — James J. McLoughlin, avocat.
4 mars—4 8 13

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles Perrault versus Augusta et Alice Perrault. No 87,921, Cour Civile de District.

Quatre (4) Terrains Elégants

Dans le Faubourg Franklin, Troisième District.

JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté —— 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

1° Trois certains lots de terre désignés par les Nos 3, 23, 24 de l'ilet No 202 Faubourg Franklin (maintenant l'ilet No 1388) borné par les rues Magistrat, Hunter, Law et l'avenue Franklin; ledit lot No 3 mesure 30 pieds de face à la rue Magistrat sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et les lots 23 et 24 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à l'avenue Franklin sur 104 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

2° Un certain lot de terre désigné par le numéro 10, dans l'ilet No 220 du Faubourg Franklin (maintenant l'ilet No 1488), borné par les rues Law, Deers et Hunters et la Promenade Florida, mesurant 30 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Law sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus du montant de son enchère le paiement de l'acte de vente pardevant Charles Schneidau, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL,
Encanteur, No 137 rue Carondelet.
Phone Main 2268—W.
7 mars—7 14 21 28—avril 4 8

Abstract of Annual Report of the UNITED STATES ANNUITY AND LIFE INSURANCE COMPANY.

For the Year Ended December 31, 1908.

ASSETS.

Secured loans	$ 235,697 91
Bonds and Stocks owned (market value)	110,775 00
Cash	17,505 62
Premiums in course of collection or collected and not reported.	14,692 47
Interest and rentals — due and accrued	9,846 28
	$388,517 28

LIABILITIES.

Insurance and annuities reserve	$ 96,977 00
Amounts due under policies and policy contracts	1,100 00
Premiums, rentals and interest prepaid	106 41
Unpaid dividends—due prior to January 1, 1909	94 90
Miscellaneous items	3,634 07
Amount to be apportioned to Policyholders in 1909	6,195 70
Special reserve fund held for future dividends on policies on which the apportionment of dividends is deferred	2,433 49
	$110,542 17

RECEIPTS.

Premiums — New business	$110,692 21	
Premiums — Renewals	62,281 07	
Total receipts from policyholders		$172,973 28
Interest, dividends and rentals.		5,551 20
Total receipts		$178,524 48

DISBURSEMENTS.

For death claims	$ 11,574 75	
For surrender values	267 31	
For dividends	4,447 85	
Total paid policy and contract holders		$ 16,289 91
For expense of conducting business		114,414 40
For loss of sales on stocks and bonds		1,898 10
Total disbursements		$ 132,602 41
Net receipts		45,922 07

GAIN AND LOSS EXHIBIT.

Surplus, December 31, previous year		$ 307 47
Total (gain or loss) on insurance account during year	$3,714 75	
Total (gain or loss) on investment account during year	4,252 89	7,967 64
Surplus end of year		$8,275 11
Real estate mortgages owned by the Company		$232,789 92

LARGEST BALANCE IN EACH DEPOSITORY DURING YEAR.

(Names of banks and month of year selected.)

American Trust and Savings Bank, Chicago, Illinois	March	$37,849 75
Mutual Bank, Chicago, Illinois	December	$17,117 83

COMPROMISED AND RESISTED DEATH CLAIMS.

Number 2—Amount claimed	$2,120 00
Amount paid	400 00
Salaries and compensation paid to officers and trustees, and payments to others in excess of $5,000, including amounts paid to general agents for account of their sub-agents.	
Number of persons 12—Aggregate amount paid	$13,497 74
Legal expenses paid in 1908	25 00

BONDS AND STOCKS.

Owned January 1, 1908, and acquired during year (par $60,675 00) cost $60 775 00	$60,775 00
Sold during year 1908 (par $114,000) consideration	112,835 00
Owned December 31, 1908 (par ($100,675) book value	100,775 00
Market value of same	110,775 00
Interest and dividends received on stocks and bonds	2,626 97

Rates of Annual Dividends Declared (Paid) in 1908, and Annual Premiums per $1,000 of Insurance Issued at Age 35.

Kind of Policy	Year 1906	
	Premium	Dividend
Life	$26,37	$2,02
20—Premium Life	36,44	2,05
20-Year Endowment	55,56	2,06

Amounts set apart or provisionally ascertained or calculated in 1908 or held awaiting apportionment on Policies with deferred dividend periods longer than one year, and annual premiums per $1,000 of insurance, issued at age 35.

Distribution Period 20 Years
Policies Issued in Year 1906

Kind of Policy	Premium	Dividend
Life	$24,65	$6,33
20—Premium Life	34,99	6,44
20—Year Endowment	53,33	6,48

State of Illinois } ss.
County of Cook }

Henry A Salzer, President, and William T. Smith, Secretary, of the United States Annuity and Life Insurance Company, being duly sworn, say that the foregoing Statement is true to the best of their knowledge, information and belief.

HENRY A. SALZER, Président.
WILLIAM T. SMITH, Secretary.

Sworn to before me this 25th day of February, 1909.
FLOYD BONE, Notary Public.
E. LEWIS SIMMONS State Manager,
411 Hennen Building, New Orleans, La.
P. L. BEGNAUD, District Manager,
Breau Bridge, La.
4 mars—4 7 13

L'Ecole de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.
CARL PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur.
Mme CARL PONS Enseigne aux Dames.
août—

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE D'UN

Cottage Double Rémunérateur

1818 et 1820 RUE ST-PHILIPPE.

Terrain 31.9.6 x 124.8.3 de Profondeur.

MERCREDI, LE 24 MARS, 1909.

Succession de Veuve August Gaspard.

No 87,481—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 802 rue Perdido — Il sera vendu, MERCREDI, le 24 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 15 février 1909, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par la lettre K, et ledit lot est désigné par le No un, l'ilet est borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Derbigny et Roman; ledit lot de terre mesurant trente-et-un pieds neuf pouces six lignes de face à la rue St-Philippe sur cent vingt-quatre pieds huit pouces trois lignes de profondeur, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant T. Saghers, notaire, le 10 mars 1837, étant la même propriété acquise par la défunte Veuve August Gaspard par achat de Mlle Jeanne Lafferrander e, d'après un acte passé le 12 novembre 1903 pardevant Robert Legier, notaire, et enregistré dans le livre des transferts 198, folio 15.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double couvert en ardoises avec quatre chambres de chaque côté et une bâtisse dans le fond contenant une chambre de chaque côté, latrine, etc., et désigné par les Nos municipaux 1818 et 1820 rue St-Philippe.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur; à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès; la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurances devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en l'année 1909, et de déposer 10 pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire aux frais de l'acquéreur.
21 fév—21 28—mars 7 14 21 24

W. P. NELSON. C. A. MOORE.

Les Facilités de ce Bureau Appartienent à nos Agents

W. L. NELSON & CO.,

AGENTS GENERAUX.

MEMPHIS ET NOUVELLE-ORLEANS.

F. C. GREGORY, JR., Gérant. J. R. DALZELL, Ass't Gérant et Caissier.

913-916 HENNEN BUILDING.

RAPPORT ANNUEL DE LA Commonwealth Fire Insurance Company de Ottumwa, Iowa.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908, publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital payé		$200,000 00
Actif		293,978 91
Passif, moins capital et surplus		161,150 72
Surplus		32,828 19
Primes reçues en Louisiane, 1908:		
Feu	$5,736 23	
Mer		
Total		$ 5,736 23
Pertes payées en Louisiane, 1908:		
Feu	$3,028 16	
Mer		
Total		3,028 16

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussignée, certifie par le présent que le tableau ci dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de ladite Commonwealth Fire Insurance Company de Ottumwa, Iowa, en record et enregistré dans les archives de ce Bureau.

Témoin ma signature et sceau du Bureau, ce 27me jour de février 1909.

EUGENE J. McGIVNEY,
[Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat.
F. L. MITCHELL, Agent Spécial,
913 Hennen Building.
5 mars—1m

RAPPORT ANNUEL DE LA Concordia Fire Insurance Company de Milwaukee, Wisconsin.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908 publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital payé		$300,000 00
Actif		1,487,620 57
Passif, moins capital et surplus		1,026,541 95
Surplus		161,078 62
Primes reçues en Louisiane, 1908:		
Feu	$10,851 04	
Mer		
Total		$10,851 04
Pertes payées en Louisiane, 1908:		
Feu	$ 15,542 22	
Mer		
Total		$15,542 22

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussignée, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de la dite Concordia Fire Insurance Company de Milwaukee, Wisconsin, en record et enregistré dans les archives de ce bureau.

Témoin, ma signature et sceau du bureau, ce 26me jour de février 1909.

EUGENE J. McGIVNEY,
[Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat.
F. L. MITCHELL, Agent Spécial,
913 Hennen Building.
5 mars—1m

Rapport Annuel DE LA Dixie Fire Insurance Company de Greensboro, N. C.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital payé		$500,000 00
Actif		1,144,710 76
Passif, moins capital et surplus		564,310 68
Surplus		80,370 08
Primes reçues en Louisiane, 1908:		
Feu	$29,019 11	
Mer		
Total		$29,019 11
Pertes payées en Louisiane, 1908:		
Feu	$27,964 18	
Mer		
Total		$27,964 18

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussigné, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de la dite Dixie Fire Insurance Company de Greensboro, N. C., en record et enregistré dans les archives de ce bureau.

Témoin ma signature et sceau du bureau, ce 2me jour de mars 1909.

EUGENE J. McGIVNEY,
[Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat.
F. L. MITCHELL, Agent Spécial.
913 Hennen Building.
5 mars—1 m

Rapport Annuel —DE LA— German Fire Insurance Company de Peoria, Illinois.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908, publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital payé		$200,000 00
Actif		809,095 85
Passif, moins capital et surplus		534,044 14
Surplus		75,051 71
Primes reçues en Louisiane, 1908:		
Feu	$17,814 46	
Mer		
Total		$ 17,814 46
Pertes payées en Louisiane, 1908:		
Feu	$28,391 21	
Mer		
Total		$ 28,391 21

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussigné, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de ladite German Fire Insurance Company de Peoria, Illinois, en record et enregistré dans les archives de ce Bureau.

Témoin, ma signature et sceau du Bureau, ce 1er jour de mars 1909.

EUGENE J. McGIVNEY,
[Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat.
F. L. MITCHELL, Agent Spécial,
913 Hennen Building.
5 mars—1 m

RAPPORT ANNUEL DE LA North State Fire Insurance Company de Greensboro, N. C.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908, publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital payé		$200,000 00
Actif		541,585 86
Passif, moins capital et surplus		280,448 71
Surplus		61,137 15
Primes reçues en Louisiane, 1908:		
Feu	$23,463 83	
Mer		
Total		$23,463 83
Pertes payées en Louisiane, 1908:		
Feu	$21,038 76	
Mer		
Total		$21,038 76

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussigné, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de ladite North State Fire Insurance Company de Greensboro, N. C., en record et enregistré dans les archives de ce Bureau.

Témoin, ma signature et sceau du Bureau, ce 2me jour de mars 1909.

EUGENE J. McGIVNEY,
[Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat
F. L. MITCHELL, Agent Spécial,
913 Hennen Building.
5 mars—1m

RAPPORT ANNUEL —DE LA— Metropolitan Fire Insurance Company de Chicago, Illinois.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908, publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital payé		$200 000 00
Actif		394,888 44
Passif, moins capital et surplus		169,406 15
Surplus		25,482 29
Primes reçues en Louisiane, 1908:		
Feu	$10,789 72	
Mer		
Total		$10,789 72
Pertes payées en Louisiane, 1908:		
Feu	$12,892 09	
Mer		
Total		$12,892 09

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussigné, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de ladite Metropolitan Fire Insurance Company de Chicago, Illinois, en record et enregistré dans les archives de ce bureau.

Témoin, ma signature et sceau du bureau, ce 2me jour de mars 1909.

EUGENE J. McGIVNEY,
[Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat.
F. L. MITCHELL, Agent Spécial.
913 Hennen Building.
5 mars—1m

ASTHME ET CATARRHE

GUÉRIS par les CIGARETTES ou la POUDRE **ESPIC**

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES

Le FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC est le plus efficace de tous les remèdes pour combattre les *Maladies des Voies respiratoires.*

IL EST ADMIS DANS LES HOPITAUX FRANÇAIS ET ETRANGERS

Toutes Pharmacies, 2 fr. la Boîte. — VENTE EN GROS: 20, Rue Saint-Lazare, 20, PARIS.

EXIGER LA SIGNATURE CI-CONTRE SUR CHAQUE CIGARETTE